

Rapidement griffonnés
des visuels rendent compte
des nécessaires limites
à la liberté d'expression.



La liberté d'expression

“Le droit de dire”

La liberté d'expression est un principe affirmé par nos textes fondamentaux. Toutefois, ces mêmes textes précisent que l'exercice de cette liberté comporte des devoirs et des responsabilités.

Elle ne peut donc être totale et illimitée : elle est encadrée par la loi.

« Le droit de dire » offre l'occasion de comprendre la nécessité de ces limites dans la vie quotidienne, dans le milieu professionnel, dans les réseaux sociaux et dans la Presse où l'humour, l'outrance et la parodie sont protégés.



La liberté d'expression définit la démocratie.

Née à Athènes, s'étant développée grâce au sacrifice de ceux qui risquèrent leur vie pour la défendre, elle a été inscrite dans le droit avec la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Elle a contribué à l'institution des démocraties, à l'épanouissement de la création artistique et à l'invention scientifique.

Intimement liée aux libertés fondamentales de conscience, de pensée et d'opinion, elle favorise le pluralisme et l'esprit critique, requiert que chacun s'émancipe de toute emprise et du conformisme. C'est pourquoi les États totalitaires et les théocraties la briment en recourant à la censure et à la répression.

Outre l'autoritarisme, de nouveaux dangers menacent actuellement la liberté d'expression. La société de consommation et les nouvelles technologies font croire à chacun qu'il est libre parce qu'il possède des biens ou multiplie les followers sur le net.

Le droit de dire devient le droit de tout dire, en propageant des injures, des menaces et la haine. L'affirmation narcissique de soi ou la soumission aux nouveaux prêtres à penser oblige les autres à se taire.

Au-delà du rappel des règles légales à respecter, « *Le droit de dire* » est l'occasion de débattre plus largement des libertés et de leurs limites.

Jacqueline Costa-Lascoux sociologue et psychanalyste, Directrice de recherche au CNRS, ex-Présidente de la Ligue de l'Enseignement et de la Fédération des Écoles des Parents et des Éducateurs, ex-membre du Haut Conseil à l'Intégration et de la Commission Stasi sur la laïcité. Auteure de nombreux écrits dont *De l'immigré au citoyen*, *Les trois âges de la laïcité*, *La laïcité à l'école*. Présidente d'Honneur d'Olympio, elle collabore à l'élaboration et à la validation de ses animations.